

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Précision du champ d'application des flexi-jobs : secteur des pompes funèbres et batellerie

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal précisant le champ d'application des flexi-jobs en ce qui concerne le secteur des pompes funèbre et la batellerie.

Le secteur des pompes funèbres est exclu du champ d'application, à l'exception des travailleurs relevant du régime du travail occasionnel, à savoir les travailleurs qui :

- effectuent des tâches telles que le transfert de documents, le transfert de corps, les toilettes mortuaires, l'installation d'une chapelle ardente, l'accueil à la maison funéraire et/ou l'aide au service du café
- portent le cercueil avec la dépouille ou l'urne avec les cendres du défunt et les placent dans le véhicule de transfert et/ou de cérémonie, accompagnent les proches et/ou conduisent et entretiennent le véhicule de transfert et/ou de cérémonie
- préparent des imprimés nécrologiques pour l'envoi : pliage, mise sous couverture
- effectuent des petits travaux de cimetière, tels que la pose ou l'enlèvement d'accessoires
- effectuent des petits travaux d'entretien non réguliers dans et sur les bâtiments en fonction des visites et des cérémonies

Le champ d'application est en outre élargi à la commission paritaire de la batellerie (CP 139).

Le projet est transmis pour avis au comité de gestion de l'ONSS et au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 avril 2024 portant exécution de l'article 2, §§ 1er et 2, de la loi du 16 novembre 2015 portant des dispositions diverses en matière sociale, en ce qui concerne le champ d'application des flexi-jobs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be